



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2023/11/27/4

portant sur

LA REALISATION D'UNE ETUDE PROSPECTIVE NOMMEE COTE D'AZUR 2040

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

47 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE

Un des travaux de la **Commission Aménagement du Territoire** de la CCI Nice Côte d'Azur est l'édition d'une **publication prospective "Côte d'Azur 2040"** avec pour objectifs :

- ✓ Imaginer et proposer la trajectoire d'évolution de l'économie du Territoire à long terme, tant sur le plan de l'aménagement foncier, de l'urbanisme commercial, de la mobilité, du logement en cohérence avec les enjeux spécifiques des Alpes-Maritimes,
- ✓ Fixer un cap et une **vision stratégique ambitieuse, durable et réalisable** du développement durable du territoire au service des entreprises pour les **20 ans** à venir,
- ✓ **Apporter des propositions d'actions pertinentes** pour la CCI Nice Côte d'Azur en cohérence avec les priorités et enjeux du territoire (feuille de route opérationnelle CCI).

Pour la réalisation de cette analyse prospective, la CCI Nice Côte d'Azur sera accompagnée par un cabinet conseil expert en stratégie territoriale.

Calendrier prévisionnel

-> Novembre 2023	Janvier -> Déc. 2024	Janvier 2025
Choix du cabinet via la centrale d'achat public UGAP	Accompagnement du cabinet à la rédaction d'une vision prospective de l'aménagement du territoire <i>(état des lieux, diagnostic, analyse prospective à partir d'ateliers, interviews, benchmark, feuille de route ...)</i>	Restitution du livrable prospectif COTE D'AZUR 2040

Budget estimé = 120 k€ HT / Délai de réalisation = 12 à 14 mois

VUS

- Les articles 48, 113-2, 114-2 et 122 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'annexe 11 du Règlement Intérieur « Guide interne des marchés publics » ;
- L'avis favorable du Bureau pris en séance du 06 novembre 2023.

CONSIDERANT

- ↺ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↺ Que le Bureau a rendu un avis favorable lors de sa séance du 06 novembre 2023 ;
- ↺ Que la réalisation de l'analyse prospective Côte d'Azur 2040 est l'un des objectifs inscrits dans la feuille de route de la Commission Aménagement du Territoire et qu'elle contribue au recueil et à l'analyse des besoins du territoire maraîpin ;
- ↺ Que conformément à l'article 122 du Règlement Intérieur, la CCINCA peut recourir à une centrale d'achat public sous réserve que la centrale d'achat en question ait elle-même respecté les règles de publicité et de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique.
- ↺ L'annexe 11 Règlement Intérieur « Guide interne des marchés publics » précise que dans le cas où ces achats ou passations de marchés par le recours à une centrale d'achat entrent dans le cadre d'une autorisation préalable nécessaire prévue aux articles 113.2 et 114.2 du



présent Règlement intérieur, l'Assemblée Générale est consultée pour autoriser le Président à recourir à la centrale d'achat ;

- ↳ Que conformément à l'article 48 du Règlement Intérieur, l'Assemblée générale délibère sur toutes les affaires relatives à la CCINCA ;
- ↳ Que dès lors, une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour approuver le recours à la centrale d'achat public UGAP.

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **APPROUVENT** la réalisation de l'étude prospective Côte d'Azur 2040 pour un montant estimé à 120 000 € HT ;
- ▶ **APPROUVENT** le recours à la centrale d'achat public UGAP pour le choix du prestataire ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à contracter avec l'UGAP ;
- ▶ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation du présent avis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 63 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 47 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 40

Abstention : 7 Contre : 0 Pour : 40

Nice, le 27 novembre 2023

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO